



COOPÉRATIVE SCOLAIRE HOCHE

73, avenue de Saint Cloud - 78000 Versailles

coop.hoche@gmail.com

A l'attention des parents d'élèves du Collège, du Lycée et des Classes Préparatoires

Madame, Monsieur,

La **Coopérative Scolaire Hoche** soutient financièrement **les projets éducatifs** des professeurs et de l'établissement. Voici quelques exemples de projets qui ont été rendus possibles ces dernières années grâce aux financements de la « Coop » :

- achat d'ouvrages pour les CDI Collège et Lycée ;
- sorties pédagogiques pendant et hors du temps scolaire (musée, théâtre) ;
- voyages scientifiques, linguistiques ou sportifs ;
- récompenses aux lauréats du concours d'éloquence, du Concours Général ;
- formations aux Premiers Secours des Lycéens.
- cours de théâtre en anglais pour des élèves du Collège et du Lycée ;
- célébrations du 250^{ème} anniversaire de l'établissement

La Coopérative contribue également à la solidarité entre les familles en participant au Fonds Social de l'établissement. Elle finance aussi entièrement les médailles pour les bacheliers ayant obtenu la mention « Très Bien ».

Pour plus d'informations sur la coopérative, voir sur le site de l'établissement :

<https://sites.google.com/site/coophoche/>

Pour financer ces projets et améliorer la qualité de la vie scolaire de nos enfants, le budget de la Coopérative Scolaire repose entièrement sur les cotisations de ses adhérents. C'est pourquoi nous sollicitons chaque année les parents d'élèves pour adhérer à la « Coop ». Le montant de la **cotisation « adhérent »** est de **16 €**.

Si vous souhaitez apporter un **plus ample soutien** à ces actions, vous pouvez aussi verser une cotisation majorée en tant que « **famille généreuse** » ou « **membre bienfaiteur** ».

Pour **adhérer et cotiser** en ligne, rendez-vous sur le site **Hello Asso** à l'aide de ce flashcode :



Sinon, vous pouvez joindre le bulletin ci-dessous au dossier d'inscription avec un chèque à l'ordre de : « **Coopérative Scolaire Hoche** » (**Merci de NE PAS AGRAFER le chèque au bulletin**)

En outre, les adhérents sont invités à participer à l'**Assemblée Générale Annuelle** qui se tiendra le :

Lundi 16 octobre 2023 à 20h00, en salle D108

Nous vous remercions par avance de votre soutien et de votre participation à l'AG,
Cordialement,

Le Président de la Coopérative Hoche
Nicolas CANEL



BULLETIN D'ADHÉSION A LA COOPÉRATIVE HOCHE

NOM de l'enfant	PRENOM de l'enfant	CLASSE	COTISATION
			.. x 16 € = €
Cotisation « Famille Généreuse »			+ 20 €
Cotisation « Membre Bienfaiteur »			+ 50 €
NOM DU RESPONSABLE DE L'ENFANT :		TOTAL COTISATION =	 €